

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; ; six mois, 14 ; ;
; ; un an, 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIÈRE et C^o, 30, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE-BULLIÈRE et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 27 FÉVRIER 1868.

BULLETIN

Le « point noir » toujours visible à l'Orient prend des proportions alarmantes. Nous lisons dans le Bulletin international : « Les nouvelles des Principautés sont plus graves encore que nous ne le présumions. »

Des télégrammes privés annoncent que le prince Charles maintient la résolution de se déclarer indépendant.

Il s'intitulera souverain constitutionnel. — L'hospodarat deviendra un royaume. « Le véritable chef sera l'empereur de Russie. »

Pour le moment, c'est M. Bratiano qui commande en Roumanie comme président d'un ministère responsable. »

De son côté, le Débat de Vienne dit :

Sur un ordre exprès du Sultan, lui prescrivant d'accélérer son voyage, Omer-Pacha est parti pour Routschouk, en qualité de commandant en chef de l'armée du Danube. »

La démission de lord Derby a été officiellement annoncée mardi à la chambre des lords, par lord Malmesbury, à la chambre des communes, par lord Stanley. Lord Russell a répondu à lord Malmesbury en faisant l'éloge du ministre qu'il a souvent combattu. « J'espère, a-t-il dit en finissant, qu'encore bien qu'il ne puisse plus reprendre sa position officielle, la chambre ne sera pour cela, privée d'entendre encore sa parole éloquente. » De même, M. Gladstone a témoigné à lord Stanley ses profonds regrets de ce que la carrière si distinguée et si remarquable de son père ait été close par le dépérissement de sa santé.

M. Disraeli est chargé de former un ministère. Comment sera-t-il composé ? Le Times croit qu'à une seule exception importante près, les membres du cabinet

Derby constitueront le ministère Disraeli, et que les affaires publiques ne subiront, en conséquence, aucun retard. Cette solution est, en effet, la plus probable. Quant au successeur de M. Disraeli comme chancelier de l'Échiquier, on s'accorde à désigner sir Stafford Northcote, actuellement secrétaire d'Etat pour l'Inde.

Par suite du changement de ministère et pour donner à M. Disraeli le temps de prendre les dispositions nécessaires, la chambre des communes s'est ajournée à vendredi, pour discuter la question irlandaise soulevée par M. Maguire. Le parti libéral n'admet pas, et avec raison, qu'il y ait en Irlande une église officielle protestante, subventionnée par une population qui est en grande majorité catholique. Quelques personnes rattachent à cette question le récent voyage de lord Clarendon à Rome.

La chambre des lords entendra jeudi la troisième lecture du bill de suspension de l'habeas corpus en Irlande. On ne met pas en doute son adoption, qui n'est d'ailleurs que trop justifiée par les derniers troubles à Cork. Mardi encore, cinq hommes armés ont attaqué la maison de M. Newenham, demandant que d'autres armes leur fussent livrées. Le propriétaire a fait feu sur les assaillants qui ont pris la fuite.

Sir Northcote a reçu du général Napier, commandant de l'expédition d'Abyssinie, le télégramme suivant en date du 6 février :

« Le major Grant, envoyé au prince de Kassai avec une lettre et des cadeaux, a été bien accueilli, à Durbar, en présence de nombreux chefs qui paraissaient bien disposés pour les Anglais. Les femmes, à Adwa, ont salué la mission anglaise avec des acclamations. »

« On ne prévoit pas des complications avec les populations abyssiniennes. »

Une commission de deux membres a été nommée par la chambre des représentants à Washington pour porter officiellement

à la barre du Sénat la mise en accusation du président Johnson, et une autre commission de sept membres pour rédiger l'acte d'accusation.

De son côté, le président Johnson a envoyé au Sénat un message où il maintient que la destitution du général Stanton n'a pas été une violation de la loi. Si la commission nommée par le Sénat et le Sénat lui-même votent la mise en accusation, il est probable que le congrès votera la suspension du président de ses fonctions pendant la durée du procès et le juge suprême le remplacerait provisoirement. J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 25 février.

C'est surtout aujourd'hui que je regrette de ne voir interdire le terrain du compte-rendu, car j'aurais eu à vous raconter des choses très-intéressantes sur le commencement et la fin de la séance d'hier. Mais il faut en prendre son parti. La Chambre s'est occupée d'une interpellation de M. de Janzé, relative à des faits scandaleux relevés à la charge d'un juge de paix ; il semble qu'en traitant cette affaire en temps de carnaval, elle ait voulu suivre l'exemple des anciens parlements qui réservaient pour cette époque les affaires dites causes grasses.

La Chambre a été péniblement affectée par le discours de M. Henri Didier dont vous pourrez lire au Moniteur les phrases incohérentes.

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain. On espère que M. Schneider pourra alors reprendre possession de son fauteuil. Son absence est vivement regrettée par tout le monde, parce que, soit dit sans la moindre intention blessante à l'égard de M. le baron J. David, M. Schneider doit à son âge et à sa situation personnelle une autorité qu'il exerce avec impartialité.

Lundi prochain, il n'y aura sans doute qu'une courte séance pour le dépôt du rapport de la commission de la presse, sur les amendements qui lui ont été renvoyés. La discussion recommencera le mardi ou le mercredi et durera probablement encore plus d'une semaine.

Hier à trois heures, les bœufs gras se sont présentés à l'Hôtel de la Présidence pendant que la Chambre ségeait : il ne s'est donc trouvé là aucun dignitaire pour recevoir les hommages des représentants de la boucherie parisienne.

Relativement à la politique générale, on fait courir le bruit d'une alliance près d'être définitivement conclue entre la France, l'Autriche et l'Italie. A Berlin, il paraît qu'on s'occupe très-sérieusement de cette éventualité. D'un autre côté, on prétend que jamais les dispositions de l'Empereur, à l'égard de la Prusse, n'auraient été plus amicales. Vous voyez que, en fait de rumeurs politiques, il y en a pour tous les goûts.

Je vous engage à lire les Echos parlementaires de la France. Ils ne font que raconter ce que savent tous ceux qui fréquentent le Palais Bourbon ; et encore ils ne disent pas tout. Ce qui vous paraîtra sans doute le plus curieux, c'est cette suite de la séance dont le Moniteur ne fait pas la moindre mention, c'est cette agitation qui a suivi le départ du président. Lisez la France. Pour moi je n'oserais vous répéter ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dire ; j'aurais peur de vous compromettre. La France est plus hardie. Audaces fortuna juvat. Tant mieux pour elle ! Je lis aussi dans plusieurs journaux de départements de petits comptes-rendus en vingt ou vingt-cinq lignes qui ne contiennent pas un mot d'appréciation ou de discussion. Défiiez-vous en.

Il n'y a pas eu d'émeute, il n'y a pas eu de manifestation : le 24 février s'est passé tranquillement et les mesures de précaution qui avaient été prises sont restées heureusement inutiles. Il paraît que certains réactionnaires, Arcadiens ou non Arcadiens, sont désoyés ; une petite émeute eût si bien fait leur affaire.

CH. CAHOT

Paris, 26 février.

Encore un carnaval enterré ! Celui-là a été encore plus triste que les précédents, et, comme on dit dans un certain public, on n'a pas le cœur à s'amuser. En effet, la situation n'est pas des plus rassurantes ; tous les objets de consommations ont atteint des prix élevés et l'augmentation des salaires n'a pas encore tout à fait contrebalancé l'enchérissement de la vie matérielle ; les millions improductifs s'accumulent à la Banque ; la politique intérieure hésite entre deux cou-

rants bien opposés : le progrès ou la réaction ; la politique extérieure laisse toujours apercevoir quelques points noirs ; et la paix n'est pas garantie.

Toutes ces considérations ne s'imposent pas à tous les esprits ; mais il n'en est pas qui échappent à l'une d'elles. C'est pour cela que le carnaval, ce qu'on appelle autrefois les jours de folie, laisse froid et indifférent le plus grand nombre. C'étaient autrefois des hochets qui amusaient le peuple ; ses besoins ont grandi avec son éducation, et aujourd'hui il dédaigne ce qui l'eût ravi autrefois. Voyez donc si à présent il suffirait de satisfaire cette volonté brutale qui s'affirmait par ce cri : Panem et circenses !

Des spectacles, nous en avons eus à satiété pendant l'année qui vient de s'écouler : nous avons vu les défilés des princes et des souverains, et jamais la capitale n'a assisté à plus pompeuse exhibition. Et cependant, est-ce que le plus grand nombre est satisfait ? On sent que l'on traverse une crise et l'on ne peut en être distrait par les bœufs, les mascarades de la rue. Le carnaval de 1868 aura passé à peu près inaperçu.

Nous avons deux nouvelles importantes de l'extérieur : la première constate l'ouverture de la procédure judiciaire contre le président Johnson ; la seconde concerne la retraite définitive de lord Derby. C'est un fait, je crois, sans précédent, que cette retraite volontaire du premier ministre ; elle ressemble à une abdication. Le vicomte Palmerston a luté jusqu'au dernier jour. Mais si lord Derby se retire du pouvoir, il ne s'en retire pas tout entier, car il laisse pour le remplacer sinon dans son titre, au moins dans son influence, son fils lord Stanley qui est déjà le premier homme d'Etat de l'Angleterre. Ce fait ne doit pas nous être indifférent, car lord Stanley représente ce qu'on peut appeler la fusion des Tories et des Whigs, et il veut faire sortir la politique anglaise de la voie étroite, souvent hostile à la France, où son père et ses amis l'avaient engagée.

On parle d'une insurrection en Cochinchine ; mais nous n'avons sur ce point aucun détail.

Le Corps législatif se repose de la fatigue des longues discussions sur la presse. Un certain nombre de députés ont profité de ce répit pour se rendre dans leurs départements.

Deux personnes adressent à l'Opinion nationale une lettre par laquelle elles dé-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 26 FÉVRIER 1868.

— 11 —

LE CAPITAINE DES ARCHERS

IX

LE CAPITAINE DES ARCHERS

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 26 février).

Le soir de ce jour, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés offrait un aspect des plus animés ; plusieurs de ceux qui étaient allés à la rencontre de Charles avaient jugé à propos de rester près de lui, futurs courtisans qui s'essayaient déjà. C'est là ce dont tout pouvoir naissant est premièrement peuvru ; il n'a pas encore d'armée, pas de ministres, pas d'organisation, mais il a des courtisans.

Le prévôt, Etienne Marcel, était demeuré

ré, ainsi que Perrin Macé. Marcel avait fait mettre à l'abbaye un détachement de la garde bourgeoise qu'il avait lui-même instituée, et qui, depuis quelque temps, était entièrement chargée de la police de la ville. C'était la garde bourgeoise qui surveillait les remparts ; c'était elle qui faisait le guet, qui gardait les prisons et même le Dauphin.

Or, à une heure assez avancée de la soirée, alors qu'une partie des plus intrépides, et le prévôt lui-même, avaient quitté la place, un jeune officier, portant l'uniforme des archers du roi, se présentait à la porte principale de l'abbaye et demandait à parler au roi de Navarre.

Les gardes bourgeois qui veillaient le firent entrer dans une salle basse où se trouvaient réunis quelques officiers de l'armée de Charles, et avec eux plusieurs parisiens, au nombre desquels était maître Perrin Macé.

— Voici, dit le garde qui avait introduit le jeune homme, un officier qui demande à voir le roi.

— De quelle part ? demanda-t-on.

— De la part de notre haut et puissant seigneur le Dauphin, régent de France.

Ces quelques mots produisirent une sensation intraduisible dans la salle ; tous les yeux se tournèrent vers l'officier. La pièce était vaste et mal éclairée ; c'était un ancien réfectoire du couvent.

— Et qui êtes-vous ? demanda au jeune homme un officier d'âge mûr, qui paraissait avoir une autorité particulière.

— Le chevalier Raoul d'Herbignières, capitaine des archers du roi, répondit simplement le jeune homme.

A ce nom, à cette qualification, maître Perrin Macé fit un bond et vint près du

chevalier Raoul d'Herbignières.

— Cet homme vous ment ! Messieurs ! dit-il, il n'est pas capitaine des archers, il n'est pas envoyé par le Dauphin.

— N'ai-je donc pas les insignes de mon grade ? fit observer le chevalier avec fermeté.

— Mensonge !

— Et ce brevet signé de la main même de monseigneur.

Raoul déplia et montra l'heureux parchemin qu'il avait tant lu et relu.

— C'est vrai, dit le vieil officier ; cette justification suffit, Messieurs. Je vais faire demander à notre Sire s'il veut vous recevoir.

— Mais non ! mais non ! s'écria maître Perrin Macé tout étourdi de ce qu'il voyait ; ne laissez pas cet homme pénétrer jusqu'à notre roi, vous voyez bien que c'est un de nos ennemis.

— Maître, dit sévèrement l'officier, mesurez vos paroles ; les officiers du régent de France ne sont pas nos ennemis.

L'ancien orfèvre eût bien désiré qu'Etienne Marcel fût encore là ; il prévoyait que ce message devait amener quelque chose de fâcheux, et le prévôt eût pu, certainement, empêcher Raoul d'arriver jusqu'à Charles.

Après une attente de quelques minutes, un nouvel officier vint prier le capitaine des archers de le suivre.

Ils traversèrent ensemble une partie de l'abbaye et arrivèrent à l'appartement réservé au roi. Il était seul.

— Le chevalier Raoul d'Herbignières, dit l'officier en introduisant le jeune capitaine.

Raoul rassembla toute sa science et toute sa fermeté pour accomplir la mis-

sion qui lui valait son brevet de capitaine. D'un coup-d'œil, il embrassa le local et le locataire. Le local était une grande salle froide et humide, à peine meublée, ornée de quelques mauvais tableaux de sainteté. Le locataire, assis dans un fauteuil vermoulu, près d'une table couverte de différentes pièces écrites, était un homme de taille moyenne, au teint pâle, aux yeux vifs ; il était vêtu d'un pourpoint de soie foncé, de chausses de même nuance, et coiffé d'un chaperon de drap vert bordé de rose. Il pouvait avoir vingt-cinq ans, quoique sa figure parût plus âgée.

— Vous venez à nous de la part de notre bien-aimé cousin Charles ? dit le roi quand ils furent seuls.

— C'est le régent, Sire, qui m'envoie vers vous ; ces mots de sa main vous l'apprendront, répondit le capitaine en remettant au roi une feuille de parchemin sur laquelle le Navarrois jeta un regard négligent.

— Et quel est l'objet de votre mission ? demanda le roi.

— Monseigneur le Dauphin désire savoir quelles ont été les intentions de votre Grandeur en venant à Paris.

— Mais... personne ne l'ignore, répondit simplement le roi ; je suis venu réclamer de sa justice la levée des confiscations qui ont été prononcées contre moi.

— Monseigneur désire aussi connaître quand vous quitterez Paris.

Le roi ne répondit pas immédiatement à la demande du chevalier.

— Ceci est autre chose, dit-il enfin ; il est évident que je resterai à Paris jusqu'à ce que justice me soit rendue.

— Cette réponse est bien celle que monseigneur le Dauphin espérait, répon-

dit Raoul ; en sorte que s'il arrive, ce qui est certain, que monseigneur fasse droit à vos justes demandes, vous sortirez incontinent de la ville ?

— Mon cousin tient donc bien à notre départ ? observa Charles.

— Il y tient, Sire, répondit fermement le capitaine.

Le roi jeta sur d'Herbignières un regard impérieux.

— Est-ce bien là le ton que notre cousin vous a ordonné de prendre auprès de nous ?

— Monseigneur m'a recommandé d'allier les plus grands respects à la fermeté la plus absolue. Je m'y efforce.

— La fermeté n'est cependant pas dans les allures ordinaires de notre cher cousin.

— Vous avez certainement raison, Sire ; mais monseigneur a enfin compris que cette fermeté, dans les circonstances présentes, est indispensable ; il veut mettre un terme à l'anarchie qui nous désole et rétablir l'autorité sur un pied ferme et redoutable.

— C'est une bien lourde tâche pour ses jeunes bras.

— Dieu qui la lui a donnée, Sire, lui accordera la force nécessaire pour l'accomplir.

Il est bien de mettre en Dieu sa confiance ; mais mon cousin compte-t-il uniquement sur Dieu pour chasser les Anglais qui sont aux portes de sa capitale, et pour payer la rançon du roi son père ? Vous me semblez, capitaine, un habile politique ; répondez-moi franchement.